

quatre sur une tablette d'échantillons qui devra être installée bien en vue dans votre boutique. Si le fabricant de votre bardeau vous offre des cartes ou écrits d'annonces, servez-vous-en libéralement ou faites-vous faire quelques enseignes qui diront ce que sont vos bardeaux et quel est leur usage. Vous seriez surpris de voir combien de gens regarderont un bardeau métallique sans savoir ce que c'est s'il n'y a pas d'explication. Lorsque vous remarquerez un toit en mauvais ordre, dites à votre manufacturier d'adresser quelques annonces au propriétaire.

La concurrence est une aide

Cela ne coûte pratiquement rien, par conséquent, la question de dépenses ne peut empêcher un ferblantier-couvreur d'agir ainsi et ce sera un bon commencement. Mais il serait préférable d'annoncer aussi dans le journal local.

Votre concurrent choisira peut-être une autre sorte de bardeau métallique et vantera ce produit. Il est à espérer qu'il le fera. Il vous aidera à démontrer les avantages des toits modernes et sa concurrence sera un obstacle moindre pour vous que l'ignorance actuelle en fait de toits métalliques en général.

Le côté patriotique est la conservation

Le seul fait de savoir que les toits en métal assurent la conservation de la propriété et de son contenu par la prévention des incendies activera vos ventes.

Les statistiques d'assurance prouvent qu'une grande partie des incendies ont leur origine sur le toit, soit par des étincelles de cheminée, soit par la foudre.

La National Fire Protection Association rapporte que les bardeaux de bois sont la plus grande cause particulière d'incendies dans l'Amérique du Nord et que une fois par jour, en moyenne, au Canada et aux Etats-Unis, la demeure de quelqu'un est détruite ou le toit entièrement brûlé par l'ignition de ses bardeaux de bois par des étincelles de sa propre cheminée. Les pertes d'incendies du Canada, l'an dernier, furent de \$55,000,000 ou plus de \$6.00 per capita. Ces faits stupéfiants donnent d'excellents moyens d'argumentation en faveur des toits en métal au point de vue de la conservation.

LA LOI DE L'IMPOT SUR LE REVENU ET LA CHAMBRE DE COMMERCE

"La loi de l'impôt sur le revenu est injuste, car, d'après ses dispositions, l'homme marié qui possède une nombreuse famille ne jouit pas de plus de privilèges que celui qui n'a aucun enfant. S'il faut en croire les chiffres du gouvernement, la subsistance d'une personne exige aujourd'hui une somme de \$1,500, puisqu'il pose cette somme comme budget du célibataire, et \$3,000 pour un homme marié. On aurait dû faire une distinction à l'endroit des hommes mariés qui ont des enfants. Aussi, je propose que le conseil de cette Chambre demande que la loi soit amendée et stipule une exemption de \$250 par enfant sur les revenus des pères de famille."

Cette proposition de M. Alfred Lambert, présentée verbalement, à la séance trimestrielle de la Chambre de Commerce, devra, selon les règlements de l'institution, être mise par écrit, et elle fera l'objet d'une étude spéciale à la prochaine séance hebdomadaire régulière.

REGULARISATION DEFINITIVE POUR LA POU-DRE A PATE

L'analyste du Dominion recommande un minimum de 10 pour cent de matières gazeuses. — Amélioration marquée dans la qualité de ce produit depuis quelques années.

Le Dr McGill, le chef analyste du Département de Réserve de l'Intérieur, préconise la nécessité d'en arriver à une régularisation définitive des poudres à pâte sur une base de contenu gazeux.

Un article qui a été si mal fait, ou qui s'est détérioré à la longue au point de ne pouvoir donner un volume raisonnable de gaz, est nécessairement désappointant pour le boulanger, et s'il dépasse les limites qui devraient être légalement définies, doit être regardé comme frauduleux.

La poudre à pâte généralement acceptée et reconnue comme normale est supposée donner de 12 à 13 pour cent de gaz (poids) lorsqu'elle est fraîchement faite.

La nature de la crème de tartre qui fut le premier ingrédient d'acide des poudres à pâte détermina sans doute ce chiffre, qui fut si longtemps et si généralement accepté qu'un écart considérable mettrait le boulanger dans la confusion.

Les Etats de Floride, Dakota Nord et, je crois, d'autres comme le gouvernement de l'Australie Ouest, ont adopté une limite minimum de 10 pour cent pour une poudre à pâte légale, dit-il.

On doit être satisfait aussi que son rapport montre une amélioration générale dans la qualité de la poudre à pâte au cours des vingt-cinq dernières années. En 1889, la moyenne de gaz de 149 échantillons n'était seulement que de 8.17; en 1900 elle était augmentée à 9.80; en 1908 à 10.24 et en 1915 à 11.91.

L'inspection de 1915 révéla que 82 pour cent des 251 échantillons examinés contenaient plus de 10 pour cent de gaz et celle de 1916 que 88 pour cent des échantillons dépassaient cette moyenne.

Cela démontre une amélioration générale pour ce produit. Le Dr McGill est d'opinion que toute poudre à pâte contenant moins de 10 pour cent de matières gazeuses devrait être déclarée illégale.

UNE LOI DANGEREUSE POUR L'EPICIER

Cas où des marchands furent dernièrement condamnés à l'amende pour des adultérations qui échappaient à leur contrôle. — La meilleure sauvegarde n'est pas satisfaisante.

Il y eut dernièrement plusieurs poursuites d'après le Règlement des Vivres pures (Pure Food Act) qui, tout en étant peut-être une bonne interprétation de ce règlement, sont quand même une menace distincte au commerce de l'épicerie et en même temps n'offrent aucune assurance d'un meilleur état de choses au consommateur.

A Toronto récemment, un gros magasin d'épicerie fut visité et des échantillons de marchandises furent pris par un inspecteur du Département du Revenu de l'Intérieur.

Parmi ces marchandises il y avait des boîtes de pommes sèches qui, sur examen, furent trouvées pleines de vers. La présence des vers dans ces marchandises fut considérée comme une impureté et le marchand fut, par conséquent, condamné à l'amende.